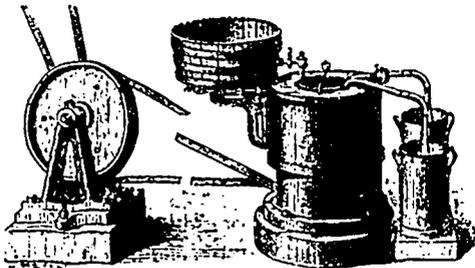


« Cependant, il serait peut-être utile de favoriser les Indes Occidentales au détriment de tout autre pays produisant le sucre, et cela, tout en maintenant intact notre système de protection. »

Je répéterai avec vous. « Notre sol et notre climat ONT TOUT CE QU'IL FAUT pour la culture de la betterave, » mais je nie formellement, et en cela je crois que tous les spécialistes dans la matière sont avec moi, qu'il faille, pour le succès de l'industrie sucrière de betteraves, « un hiver tempéré indispensable pour faire subir à la betterave les différents procédés de fabrication. » Demandez-le au premier industriel venu en Europe. Il vous répondra que cette industrie n'aime rien mieux qu'un hiver froid, sans dégel, et le plus long possible.

Quant au combustible, il coûte ici, tout compte fait, moins cher qu'en Allemagne, le pays le plus avancé du monde dans l'art de produire le sucre de betterave.

Quant à l'emmagasinage l'expérience a prouvé, à Berthier comme en Russie, que le meilleur et le plus économique des emmagasinages là où le climat est assez rigoureux pour le permettre, est la gelée, de travers en travers, de la betterave. Une fois en tas et gelée, il est moins coûteux de conserver la betterave depuis novembre jusqu'en avril qu'il n'en coûte ici



ÉCREMEUSE CENTRIFUGE DANOISE.

pour conserver la glace de mai à octobre. C'est dire qu'on conserve la betterave, dans la province de Québec, plus économiquement et mieux que dans tous les pays de l'Europe, y compris la Russie, puisque ce qui détruit le sucre dans la betterave c'est la végétation, et ici, au dehors, point de végétation possible avant la fin d'avril, sinon en mai !

En comparant la raffinerie, comme industrie, à la sucrerie de betterave, il est une phase de la question ouvrière qu'il ne faut pas oublier puisqu'elle est de première importance : quand la raffinerie des sucres importés pour la consommation du pays emploiera cent personnes, pour la plupart des ouvriers toujours assez pauvres, et mille piastres de capital, la sucrerie de betterave améliorera directement, et sans aucun doute, la position de mille personnes, dans diverses classes de la société, en outre des ouvriers spéciaux : fabricants de sucre, cultivateurs, employés de rivières et de navigation, les industries indispensables annexes, et un million de capital. De plus l'industrie du sucre produit dans le pays doit nécessairement entraîner les meilleures cultures, l'amélioration du sol, au point de doubler, de tripler et, à la longue, de décupler les revenus des terres transformées par la betterave. Voilà, Monsieur le rédacteur, un beau tableau et nullement surchargé, puisque je vous cite l'expérience unanime du continent européen dans le dernier demi siècle !

La raffinerie dans notre pays n'est, après tout, qu'une industrie comme toutes les autres. Elle est déjà surfaite, car il existe maintenant trois fois plus de raffinerie qu'il n'en faut à notre pays. Au premier novembre, des milliers de pauvres ouvriers seront jetés sur le pavé, faute d'ouvrage et de trop

grande production, comme ils le sont aujourd'hui aux États-Unis, et dans plusieurs pays d'Europe et d'Amérique. Au contraire, avec une protection nationale *purement légitime* et égale aux autres industries du pays, la sucrerie de betterave, *bien faite*, ne pourra pas exposer le pays à une première crise financière sur les sucres, avant d'avoir apporté au Canada des bénéfices directs et indirects qui représenteront certainement des centaines de milliers de piastres.

Maintenant Monsieur le rédacteur, libre à vous d'attaquer ces dires. C'est votre privilège. Seulement, il me semble qu'il faudrait apporter quelques preuves à vos affirmations, le point auquel vous n'avez pas songé. Pour ma part, les nombreux européens et américains experts dans ces questions, et les spécialistes étrangers qui ont fait, à ma connaissance, le voyage au Canada tout exprès pour se renseigner sur ces questions, sont d'accord à soutenir mes avancés. Leurs noms et adresses, en assez bon nombre, sont à votre disposition.

Permettez moi de vous citer, pour finir, le document qui suit. Il a été écrit officiellement, ces jours derniers, en réponse à des questions faites au département de l'agriculture au nom de M. S. Ware, rédacteur du journal américain *The beet sugar*. Ce même M. Ware est un des spécialistes auxquels j'ai référé ci haut. Il a fait un long séjour en Europe tout exprès pour bien connaître la question. Depuis il a été appelé au Canada plusieurs fois comme expert, dans les difficultés survenues à Berthier et ailleurs et il a fait dans son



CHARRUE HOWARD.

journal plusieurs déclarations très formelles qui maintiennent, en tous points, mes avancés sur cette question :

Mémoire en réponse à une question adressée au département d'agriculture à Québec, sur les progrès que fait l'industrie du sucre de betterave en Canada.

« La brochure annexée fait connaître les espérances que nous fondions, en 1877, sur l'établissement des sucreries de betteraves en Canada.

« Depuis cette époque, le gouvernement fédéral s'est engagé à ne point taxer cette industrie, si elle devait s'établir, jusqu'en 1888 au moins.

« Trois fabriques considérables, travaillant environ deux cents tonnes de betteraves par jour, se sont établies dans la province de Québec, savoir : A West Farnham, à Coaticook et à Berthier. Malheureusement, ces deux dernières n'ont fonctionné régulièrement que peu de temps. La première n'a pas reçu de betterave cette année, ayant engagé tout son capital, etc., dans la raffinerie des sucres importés. La fabrique de Berthier s'est également transformée en raffinerie.

« Le soussigné ne croit pas à propos d'entrer ici dans tout l'historique des difficultés ainsi survenues au sujet de l'industrie du sucre de betteraves en ce pays : cela demanderait trop de développements. Qu'il suffise de dire que même nos insuccès ont démontré à l'évidence : 1o. Que la fabrication profitable du sucre de betterave en ce pays est non-seulement possible, mais très réalisable ; 2o. Que les cultivateurs seraient maintenant disposés à cultiver toute la betterave nécessaire, et de la richesse voulue (au delà de 12½ o/o de sucre), moyennant un prix assuré d'avance de \$5.50 par tonne de 2000 lbs. livrées aux gares de chemin de fer ou aux débarcadères dans les ports navigables ; 3o. Que le climat de